



Sections sportives Rôle et missions du coordonnateur

Ce document vaut pour les sections sportives scolaires (SSS) et les sections d'excellence sportive (SES).

1 - Coordination de l'administration de la section sportive scolaire

- Il coordonne l'élaboration du projet pédagogique de la section sportive et sa bonne organisation ;
- Il prépare la rédaction du bilan annuel qui sera validé par le chef d'établissement et envoyé à l'inspection pédagogique régionale.

Dossier suivi par

**Yann BARTOLOMÉ
IA -IPR EPS**

yann.bartolome@ac-nantes.fr

Tel : 02 72 56 65 23

**4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3**

2 - Coordination de l'équipe pédagogique pour le suivi scolaire des élèves de la section sportive scolaire

- Il assure la promotion d'un comportement citoyen chez les élèves (tutorat, suivi de l'assiduité, aide à la responsabilisation, accompagnement des initiatives des élèves) ;
- Il organise les éventuels aménagements de cours et les ateliers d'aide aux devoirs ;
- Il co-anime quelques séquences en salle ou en gymnase avec l'infirmière et le cadre sportif autour des thèmes suivants : hygiène de vie et gestion de la vie physique, diététique, récupération, sommeil, réflexion sur l'actualité sportive, dopage.

3 - Coordination de l'équipe pédagogique pour le suivi sportif des élèves de la section sportive scolaire

- Il met en place, avec le cadre sportif (entraîneur), une sélection technico-sportive pour l'entrée dans la section (période : avril-mai) ;
- Il veille à la parfaite harmonisation des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales) ;
- Il assure les visites sur les lieux d'entraînement, au minimum une fois par trimestre ;
- Il communique avec les instances sportives.

4 - Communication avec les familles

- Il participe aux réunions d'information destinées aux parents ;
- Il coordonne le suivi de la santé des jeunes en liaison avec le médecin spécialiste du sport, le médecin scolaire et l'infirmier(-ière) de l'établissement.

5 - Supervision des actions de communication et de promotion de la section sportive scolaire

- Il s'assure de la bonne diffusion de la communication externe (exemple : diffusion des résultats sportifs) ;
- Il coordonne la communication interne (lien avec le club photo, le club journal, l'atelier radio de l'établissement, l'animation des panneaux d'affichage, l'organisation d'animations intra-muros, ...);
- Il coordonne le dispositif d'information vers les écoles élémentaires du secteur concernant les sections ouvertes en collège.